

**Sujet :** [INTERNET] A l'attention du commissaire enquêteur, Enquête publique long buisson 3

**De :**

**Date :** 15/10/2020 15:36

**Pour :** mairie@guichainville.com, pref-projet-longbuisson@eure.gouv.fr

Bonjour,

Vous trouverez en pièce jointe mes remarques concernant le projet long buisson 3

Bonne réception

Cordialement

— Pièces jointes : —

---

Enquete publique.pdf

346 Ko



Bonjour,

Suite au projet de ZAC du Long Buisson 3 porté par Evreux Portes de Normandie,

Evreux Portes de Normandie exprime le fait d'un besoin urgent d'une offre en disponibilité foncière. D'une part il existe des espaces encore disponibles ailleurs sur Evreux (Long Buisson, Rougemare, Gravigny), d'autre part il existe un nombre important de friches encore existantes (Caer Normanville et bien d'autres encore). Je crois qu'une réflexion plus importante aurait permis de ne pas ouvrir à LB3 dès maintenant. Comblé et réutiliser l'existant doit être une priorité avant d'entamer des parcelles agricoles.

Malheureusement nous ne sommes pas entendus. Plusieurs remarques ont déjà été faites lors des réunions publiques et de divers courriers.

Voici quelques éléments sur le projet visé :

La voie romaine est finalement peu considérée dans ce projet. Quel est l'avis de l'UDAP à ce sujet ? Je ne comprends pas qu'elle ne soit pas protégée dans son ensemble. Elle est traversée par 2 voies (dont la bretelle d'accès à la déviation). Pour protéger notamment les enfants à vélo, il me semble indispensable de la préserver dans son intégralité de l'entrée de Melleville jusqu'au pont de la déviation. Cette voie romaine est le seul accès pour Melleville à la Campagne. Elle doit être exclusivement dédiée aux circulations douces. A ce titre, il faut créer une possibilité d'accès aux vélos de franchir le pont. Je propose donc de faire 2 entités pour la ZAC entrecoupée par la voie romaine qui serait préservée.

Les études ont montré une programmation prévisionnelle de 150 000m<sup>2</sup> de surface de plancher (soit à peine 25% de la totalité des surfaces de l'aire d'étude. Même si cela est plus acceptable que Le Long Buisson 1 et 2 (15% seulement), cela reste néanmoins insuffisant. Il me semble important densifier au maximum afin de ne pas voir prochainement un long buisson 4 (au-delà de la déviation ???... La voirie semble occuper une place prépondérante tout comme sur Long Buisson 1 et 2 (30 hectares). Une réflexion plus vertueuse doit se faire également sur les parkings au contraire de ce qu'il s'est réalisé sur Long Buisson 1 et 2 (30 hectares). Il faut innover (parking : mutualisé, en étage) comme il se fait ailleurs afin de limiter l'emprise sur les espaces.

Long Buisson 1 et 2 est un gâchis de consommation des terres agricoles. C'est 200 hectares environ dont 30 hectares de SDP, 30 hectares de voiries et 30 hectares de parking. Je constate que Long Buisson 3 est un projet quasiment similaire aux précédents et que ce projet pourrait être plus novateur en matière d'économie de l'espace.

Page 44 de la présentation non technique sur l'incidence du bruit: *L'étude ne prend pas en compte le bruit engendré par les activités de la ZAC (autre que le trafic routier) puisque les activités ne sont pas encore définies.* Melleville sera soumis à de nombreuses nuisances sonores à cause des circulations mais aussi les activités de la ZAC. C'est regrettable qu'aucune étude n'est été réalisée à ce sujet d'autant que le Hameau de Melleville est situé dans les vents dominants. Le hameau risque d'être soumis à des bruits importants des futures activités du site du fait des activités prévues (industrie, bruit...).

La place de la voiture est prédominante dans ce projet. La bretelle d'accès aurait pu se faire ailleurs (soit au rond-point prévu toute de St André, soit sur le pont d'accès existant à la sortie de la déviation). La voie romaine en subit les conséquences. Le rond-point central est extrêmement prégnant. Si les cheminements doux sont réalisés tels qu'ils l'ont été sur LB1 et LB2, cela ne sera pas satisfaisant.

Au sujet de la compensation agricole collective, le projet ne répond pas à la réglementation. Cela doit être pris en compte. Il est confondu indemnités individuelles et compensation agricole collective. Ce n'est pas le même sujet.

Merci de prendre en considération mes remarques.

Bien cordialement

Mathieu DEWULF